

Liste des documents requis Impôt des sociétés (T2/CO-17)

Avant de nous rencontrer, assurez-vous de réunir tous les documents qui s'appliquent à votre situation.* Vous avez 6 mois après la fin d'année financière de votre entreprise pour produire votre déclaration de revenus. Toutefois, des intérêts commencent à être comptés **2 mois** après la fin d'année si vous avez un solde dû (3 mois si votre chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000\$).**

- Vos plus récents **états financiers** (comparatif 2 ans)
- Vos **déclarations de revenus** des sociétés (T2/CO-17) des 2 dernières années
- Une copie des **avis de cotisation** pour les 2 dernières années
- Toute documentation reçue de l'Agence du Revenu du Canada, de Revenu Québec ou de la CSST
 - Une copie des paiements d'**acomptes provisionnels** pour l'année en cours
 - Une copie des paiements de **TPS/TVQ** pour l'année en cours
 - Une copie des paiements de **retenues à la source**
 - Sommaire des **feuilles T4**
 - Votre **tenue de livres** pour l'année (idéalement en format électronique), incluant:
 - **Relevés bancaires** (comptes, marges de crédit et cartes de crédit)
 - **Conciliation bancaire** (chèques et paiements en transit)
 - Liste des **immobilisations** (incluant date d'acquisition, description, coût)
 - Liste des **acquisitions et dispositions** d'immobilisations dans l'année
 - Contrats de **location** en vigueur
 - Documents de **prêt** en vigueur
 - Une copie de votre **certificat de constitution** de votre société
 - Une copie du plus récent **rapport annuel** de votre société
 - Une liste vos **actionnaires** et des changements qui ont eu lieu au fil du temps, incluant :
 - Nom, adresse, NAS
 - Type d'actions et pourcentage
 - Liens entre eux ou avec d'autres compagnies

* Il est possible que certains documents sur cette liste ne s'appliquent pas à votre situation, ou que d'autres documents requis n'y soient pas énumérés. En cas d'incertitude sur la pertinence de certains documents n'hésitez pas à communiquer avec nous.

** Cette liste a été conçue pour une **entreprise incorporée** devant produire une **déclaration de revenus des sociétés T2/CO-17**. Si votre entreprise n'est pas incorporée, vous n'êtes pas tenu de remplir une déclaration de revenus des sociétés. Veuillez alors consulter les documents suivants sur notre site web :